



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Conseil économique et social

Question écrite n° 34302

Texte de la question

M. Jean-Pierre Gorges appelle l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur la réforme en cours de la composition du Conseil économique et social. Les propriétaires privés souhaiteraient y être représentés, comme le sont déjà d'autres fédérations professionnelles de l'immobilier, alors que ce n'est pas le cas pour le moment. Il lui demande si le projet en cours prévoit la représentation de ces propriétaires.

Texte de la réponse

Par ses articles 32 à 36, la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République a jeté les bases d'une profonde rénovation de ce qui s'appelait alors le Conseil économique et social. Les attributions du conseil sont désormais élargies au domaine environnemental, et il devient le Conseil économique, social et environnemental. La mise en oeuvre de cette rénovation implique l'intervention d'une loi organique, dont le projet, adopté par le Conseil des ministres du 25 août 2009, est actuellement déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. Parmi les dispositions importantes de ce projet de loi organique figurent celles relatives à la composition du nouveau conseil. L'article 6 du projet revoit, en effet, profondément la composition du Conseil économique, social et environnemental, qui sera désormais organisée autour de trois grands pôles : « vie économique et dialogue social », « cohésion sociale et territoire, vie associative » et « protection de la nature et de l'environnement », le nombre de conseillers demeurant fixé à deux cent trente-trois. Ce même article prévoit qu'un décret en Conseil d'État précisera la répartition et les conditions de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental. C'est donc au moment de l'élaboration de ce décret que pourra être examinée la question de la représentation de l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI) au sein de ce nouveau conseil.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Gorges](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34302

Rubrique : État

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9477

Réponse publiée le : 8 décembre 2009, page 11781